

autorisant le prélèvement sur les  
bénéfices réalisés par la Loterie  
Nationale à la date du 31/7/1968

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la proclamation du 17 Juillet 1968 approuvée par le Référendum  
du 28 Juillet 1968 ;

VU le décret n° 230/PR du 31 Juillet 1968 portant formation du  
Gouvernement ;

VU le décret n° 234/PR/SGG du 16 Août déterminant les services rat-  
tachés à la Présidence de la République et fixant les attribu-  
tions des membres du Gouvernement ;

VU l'ordonnance n° 6/PR/MFAEP du 23 Mars 1967, portant création de  
la Loterie Nationale du Dahomey ;

VU le décret n° 100/PR/MFAEP du 23 Mars 1967, portant statuts de la  
Loterie Nationale du Dahomey notamment son article 15 ;

VU l'article 27 du Règlement Intérieur de la Loterie Nationale du  
Dahomey ;

VU les lettres n° 1666/MEF/CAB du 10 Septembre et n° 01123/LND/DGA  
du 26 Août 1968 ;

SUR la proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

ORDONNE

Article 1er - Est autorisé le prélèvement, sur les bénéfices réalisés par la  
Loterie Nationale à la date du 31 Juillet 1968, d'une somme de Francs CFA  
DIX SEPT MILLIONS QUINZE MILLE (17 015 000).

Article 2 - Cette somme, considérée comme un acompte sur le bénéfice à verser  
en fin d'année, sera prise en recette au Budget National d'Investissement  
gestion 1968, article 2.

Elle sera versée au compte n° 3-12-990 intitulé "Compte Spécial  
d'Equiperment et d'Investissement" ouvert dans les écritures de la BCEAO.

Article 3 - L'utilisation de cette somme s'appliquera

1°) pour 2 015 000 Frs à la construction d'un dispensaire à HOUEDA,  
dans le cadre du Plan de Développement de la Vallée de l'Ouémé.

2°) pour 15 000 000 Frs à parfaire la participation de l'Etat daho-  
méen au capital de l'Industrie cotonnière du Dahomey (ICODA)

Article 4 - la présente ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 14 Octobre 1968

Par le Président de la République  
Le Ministre de l'Economie et des Finances

  
Emile Derlin ZINSOU

Stanislas Y. KPCNON

Ampliations

PR	4	SGG	4	Ministères	10
CS	6	MEF	4	DB	10
DC		TRESOR	4	Loterie N.	4
		A	1	C. Mécano	4
		JORD	1		